

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Séance du Collège du 24 juin 2021

Le 24 juin 2021, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance organisée au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014.

Participaient à cette séance les membres du Collège suivants :

Membres titulaires : Monique ZERBIB, Alexandra BENSAMOUN, Louis de BROISSIA, Laurence FRANCESCHINI, Brigitte GIRARDIN et Marcel ROGEMONT.

ORDRE DU JOUR

Demande de crédits pour l'exercice 2022 ; Présentation de modification de la fiche de poste « responsable sensibilisation ; Note marchés publics ; Relevé de conclusions de la séance du 21 mai 2021.

POINTS ABORDÉS

Demande de crédits pour l'exercice 2022

La secrétaire générale présente un projet de délibération portant adoption de la demande de crédits pour l'année 2022 de la Haute Autorité qui a fait l'objet, le 21 juin 2021, d'un avis favorable de la Commission de protection des droits.

Le maintien d'une demande de l'Hadopi tendant à l'obtention d'une subvention de neuf millions d'euros (9 000 000) au titre des crédits nécessaires à l'accomplissement de ses missions en 2022 se justifie par l'absence, au stade actuel, du vote définitif du projet de loi relatif à la régulation et à la protection de l'accès œuvre culturelles à l'ère numérique. Il en résulte ainsi que la demande crédits doit refléter les missions actuellement confiées à l'Hadopi par la loi y compris celles résultant de l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 12 mai 2021 transposant une partie de la directive sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique

Une discussion s'engage entre les membres du Collège qui font part de leur accord sur la demande de crédits.

Présentation de modification de la fiche de poste « responsable sensibilisation

La secrétaire générale indique au membres du Collège que l'évolution actuelle des activités de suivi personnalisé des professionnels mettant à disposition de leurs clients et usagers un accès à internet, implique un redimensionnement du poste actuel de rédacteur afin de permettre d'une part un relais de proximité du pôle avec la direction et élargir d'autre part la mission de sensibilisation, auprès des professionnels mais aussi du grand public.

Après avoir échangé, le Collège émet un avis favorable sur le projet de réorganisation visant à supprimer la fiche de poste de rédacteur sensibilisation, emploi de catégorie B, et à créer à la place un poste de responsable de la sensibilisation, emploi de catégorie A2.

Marchés publics

Est portée à l'information du Collège la passation d'un marché visant à accompagner l'Hadopi dans la conduite immobilière et logistique de la fusion de la HADOPI et du CSA visant à rassembler physiquement les deux entités sur un même lieu, à savoir celui déjà occupé par les collaborateurs du CSA, la tour Mirabeau dans le 15e arrondissement.

Approbation du relevé de conclusions de la séance du 28 mai 2021

Les membres du Collège approuvent le relevé de conclusion de la séance du 28 mai 2021.

Le 24 juin 2021

La Présidente

Monique ZERBIB

